

# Fruits et légumes : les denrées contenant certains pesticides interdits d'importation



© 2026 Les Echos Publishing

La nouvelle réjouira les agriculteurs : conformément à ce qu'avait annoncé la ministre de l'Agriculture le 4 janvier dernier, un arrêté vient d'interdire l'importation, l'introduction et la mise sur le marché en France d'une trentaine de denrées alimentaires contenant des résidus de cinq pesticides interdits dans l'Union européenne, à savoir la carbendazime, le bénomyl, le glufosinate, le thiophanate-méthyl et le mancozèbe. Sont concernés un certain nombre de fruits (oranges, citrons, pommes, poires, abricots, cerises...), de légumes (tomates, choux de Bruxelles, haricots, petits pois...), de céréales (orge, avoine, seigle, blé) ainsi que les pommes de terre.

**À noter :** la liste des denrées concernées figure en annexe de l'arrêté du 5 janvier 2026.

Entrée en vigueur le 8 janvier, cette interdiction prendra fin lorsque des mesures appropriées prises par la Commission européenne seront appliquées ou, à défaut, le 8 janvier 2027. La France attend ainsi de l'Union européenne qu'elle abaisse les limites maximales de résidus (LMR) de ces substances tolérées dans les denrées alimentaires pour qu'elles tombent à

zéro, ce qui permettrait d'empêcher tout produit interdit d'importation sur le sol européen par la réglementation d'y pénétrer quand même.

## La clause de sauvegarde

Par cette mesure, la France active ainsi la clause dite « de sauvegarde » qui permet à un État membre de l'Union européenne d'interdire, en cas d'urgence et de risque sérieux pour la santé animale ou humaine ou pour l'environnement, l'introduction de denrées en provenance de pays tiers à l'Union européenne ayant été traitées avec des produits interdits sur son territoire.

**Précision** : la ministre de l'Agriculture a indiqué que des contrôles renforcés seraient réalisés par une brigade spécialisée pour garantir le respect de « nos normes sanitaires ».

[Arrêté du 5 janvier 2026, JO du 7](#)

© 2026 Les Echos Publishing